



COMMUNE DE LANVEOC - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6

Du 23 septembre 2026 - DELIBERATION N° 10

Institution d'une servitude de passage pour un réseau d'eaux pluviales - Rue de Messibioc

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Christine LASTENNET, Maire.

Etaient présents : Mme Claire ADAM, Mme Cécile DABARD, Mme Sylvie DESPLAT, M. Laurent GUILLON, M. Richard KLEIN, M. Frédéric LAUDE, Mme Patricia MARCHETEAU, M. Frédéric MONFORT, M. Stéphane NESZTLER, Mme Yuna PENNEC, Mme Carine RENSONNET, M. Fabien ROHEL, Mme Julia ROUGE-GAY, M. Julien ROZEN, M. Christophe LEMEL.

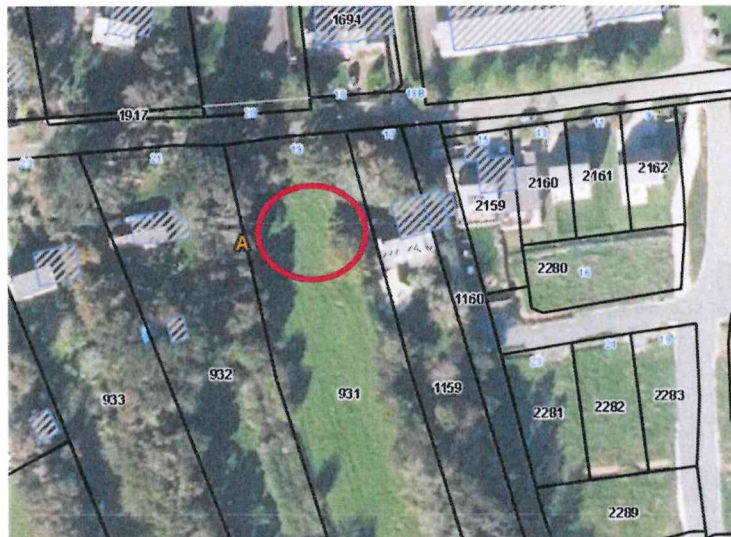
Absents ayant donné pouvoir : Mme Emilie LECAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile DABARD, Mme Laurence MARTIN ayant donné pouvoir à Mme Christine LASTENNET, M. Raymond SAGET ayant donné pouvoir à M. Stéphane NESZTLER.

M. Stéphane NESZTLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion la DGS.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer valablement

Madame le Maire expose que dans le cadre d'un projet de construction situé sur la parcelle cadastrée A n° 931, au 19 rue du Messibioc, un busage et une canalisation doivent être réalisés pour garantir l'évacuation des eaux pluviales de la voirie communale sur la partie non constructible du terrain. Dans ce cadre, un accord est intervenu avec le propriétaire qui consentirait à instituer une servitude de passage au bénéfice de la commune sur environ 48 mètres linéaires.

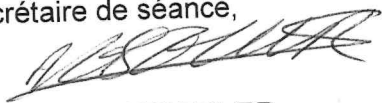
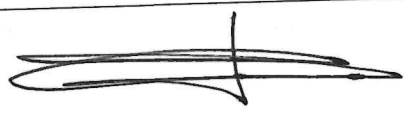


Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le principe d'institution d'une servitude de passage et de réalisation de travaux sur la parcelle précitée et d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentique, étant ici précisé que les frais de notaire seront supportés par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la création d'une servitude au profit de la commune sur la parcelle A n°931.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces et documents nécessaire à cette institution.

Le secrétaire de séance,  M. Stéphane NESZTLER	 Le Maire Christine LASTENNET	
---	--	--